

DEVENIR DPO – DATA PROTECTION OFFICER

Assurer et maintenir la conformité au RGPD

2 JOURS, 14 HEURES

RÉGLEMENTATION DE LA CONSTRUCTION

CODE : UDTD10

Objectifs de la formation

- Dresser un état des lieux « Informatique et libertés » de son entreprise
- Mettre en place les mesures clés d'un projet de protection des données
- Construire un dispositif pour respecter les obligations liées à la protection des données
- Savoir utiliser les outils nécessaires à l'accomplissement des missions d'un DPO (Data Protection Officer)

Animée par

- BROGLI Marine
CEO & Data Privacy Expert,
DPO CONSULTING

Public concernés

- Toute personne nouvellement nommée ou amenée à devenir délégué à la protection des données ; Juriste en entreprise ; Référent "informatique et libertés" ; CIL ; Auditeur interne ou Risk Manager ; DSI ou RSSI disposant d'une sensibilisation à la dimension juridique ; DRH ; Consultant externe en informatique ou en organisation

Dates

- Paris

28-29/11/2019

Critères d'admission

Revoir le cadre réglementaire lié à la protection des données

- Maîtriser l'ensemble des nouvelles exigences réglementaires en fonction de votre secteur d'activité
- Quelles sanctions sont encourues en cas de non-respect
- Connaître les questions autour de la réglementation « Informatique & Libertés »

Identifier et comprendre les missions de Délégué à la Protection des Données (Data Protection Officer)

- État des lieux des missions du DPD/DPO : rôle de conseil, de sensibilisation
- Quelles sont les responsabilités du DPD/DPO
- Comprendre son positionnement au sein de la structure

■ Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

■ Connaître les grandes lignes du règlement RGPD

Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.
- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

Tarifs

■ Tarif général 1495,00 €HT

Exercer sa mission : premières étapes, évaluer son niveau de conformité avec le RGPD

- Cartographier les traitements de données, les bases de données et l'ensemble des sources collectant les données
- Mettre à jour les failles de conformité : les risques, la sécurité des données
- Comment agir « dans l'urgence » en cas de mauvaise application du règlement

Comment passer d'une obligation réglementaire à une culture de la data : créer et diffuser une culture data

- Savoir cartographier les acteurs data au sein de son entreprise
- Former et informer les collaborateurs sur leurs responsabilités concernant le traitement de données à caractère personnel
- Disposer d'outils de communication adéquats pour diffuser au mieux la culture data
- Savoir s'adresser aux différents métiers liés à la gestion des données
- Informer les sous-traitants sur leurs responsabilités

Délégué à la protection des données, manager les risques au quotidien

- Contrôler la conformité au règlement : quelle méthodologie pour veiller au respect du règlement au sein de l'entreprise
- Construire sa démarche de contrôle : déployer le Privacy Impact Assessment (ou PIA)
- Maîtriser les facteurs clés de respect des exigences

- Piloter le dispositif de contrôle
- Construire des tableaux de bord pour mesurer l'efficacité des actions menées
- Avoir des outils de reporting et de suivi interne
- Identifier et mettre en œuvre les principales mesures techniques relatives à la protection des données
- Mettre en place d'un plan de veille réglementaire et technique
- Construire et déployer un plan d'actions notamment lors de vol ou transfert de données

Gérer les relations avec les sous-traitants

- Caractériser et identifier les différentes types/niveaux de responsabilités de vos sous-traitants
- Quid de la co-traitance
- Appréhender l'impact du RGPD dans votre relation avec vos sous-traitants

Gérer vos relations avec l'instance de contrôle : quel type d'échanges avoir avec la CNIL